FEDERATION FRANCAISE
DES CONSTRUCTEURS
DE MAISONS INDIVIDUELLES

Communiqué de Presse

Le 23 octobre 2024

Le temps de la relance est-il enfin venu pour l'immobilier neuf et notamment pour la maison individuelle ?

Au moment où des débats autour du PLF 2025 ont commencé à l'Assemblée nationale, nous pouvons que nous réjouir des lueurs d'espoir apportées par une série d'amendements et accompagnées par une volonté gouvernementale de relancer le secteur de l'immobilier neuf. La FFC se félicite des déclarations de Valérie Létard, Ministre du Logement, ce matin, concernant la réforme du PTZ souhaité par la filière et par les Français. Les critères d'éligibilité vont donc être modifiés par un amendement gouvernemental permettant aux primo-accédants d'accéder à la propriété sur tout le territoire et pour toutes les formes d'habitat, dont la maison individuelle ! Cette confirmation correspond tout à fait aux souhaits du secteur et les attentes de nos concitoyens, notamment primo-accédants.

« Un PTZ accessible sur l'ensemble du territoire, et quelque soit la forme de logement est LA bonne réforme pour permettre la relance attendue du logement neuf » indique Damien Hereng, Président de la FFC. *« Avec cette réforme. Le gouvernement fait d'une pierre deux coups : relance rapide du secteur par la maison individuelle neuve et recettes supplémentaires de TVA notamment pour le budget de l'État. » précise Damien Hereng.*

« De la même manière, la FFC soutient également la volonté affichée d'assouplir les règles en matière de production de foncier disponible pour la construction ! C'est là aussi une mesure qui irait dans le bon sens ! Nous sommes d'accord, la construction nécessite du foncier et assouplissement des règles en matière de sobriété foncière » indique Damien Hereng

À propos de la FFC :

La Fédération Française des Constructeurs de maisons individuelles est la seule fédération indépendante et 100 % CMI, c'est-à-dire regroupant uniquement des constructeurs respectueux de la loi du 19 décembre 1990. Fondée en 1993, elle a pour vocation de promouvoir la maison individuelle en secteur diffus, de représenter et défendre la profession, tout en ayant à l'esprit la protection du consommateur essentielle au regard de près de 80 % des Français plébiscitant ce type d'habitat.

www.ffcmi.com